PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 17 septembre 2007 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

R 214-2007 **FORMATION DE 2 EMPLOYÉS SYNDIQUÉS SUR LA SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX EN TRANCHÉE**

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser Frédéric Desrosiers et Luc Chaput à s'inscrire à une formation d'une journée ayant pour thème la sécurité lors de travaux en tranchée, laquelle formation se tiendra à Saint-Paul le 10 octobre prochain, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 215-2007 **DEMANDE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE**

Attendu que le 4 septembre 2007, le conseil municipal adoptait la résolution R 195-2007 demandant une offre de desserte policière à la Sûreté du Québec;

Attendu que des surplus budgétaires sont accumulés aux livres de la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette et que ces sommes accumulées appartiennent aux municipalités qui composent la régie;

Attendu que dans le but de connaître les sommes qui seront impliquées par la transition des services policiers entre la Régie et la Sûreté du Québec, les municipalités ont tout intérêt à s'assurer d'un partage adéquat des surplus accumulés;

Attendu que dans un souci de transparence et en sachant que la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette sera dissoute prochainement, il y a lieu que chacune des municipalités récupère les sommes qui lui sont dues en fonction des quotes-parts que chacune d'elles a payées;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau appuyé par Mario Lasalle et unanimement résolu;

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

2. De demander à la Régie intermunicipale de police de Joliette de transférer immédiatement aux municipalités en faisant partie, les surplus accumulés en fonction des quotes-parts versées par chacune d'elles;

3. Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette ainsi qu'à toutes les municipalités qui la composent.

ADOPTÉ

R 216-2007 **MINI CONGRÈS À L'INTENTION DES ÉLUS**

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à faire les démarches, au nom du Conseil municipal, pour l'organisation d'un mini congrès à l'intention des élus municipaux et des employés municipaux qui y seront convoqués, lequel se tiendra les 30 novembre, 1er et 2 décembre prochain et d'autoriser les dépenses qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 217-2007 **APPEL D'OFFRE DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DU "PROLONGEMENT DE LA 5E AVENUE"**

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau et unanimement résolu de demander au directeur général d'aller en appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour les services professionnels en rapport avec le projet de développement domiciliaire ***"prolongement de la 5e avenue",*** auprès des firmes suivantes:

- Desseau-Soprin Inc.
- Le Groupe Séguin experts-conseils Inc.

ADOPTÉ

R 218-2007 **PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE POUR DESSERVIR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT "PROLONGEMENT DE LA 5E AVENUE"**

Attendu que la municipalité prévoit faire l'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la 5e avenue, dans le secteur au nord de la 16e rue;

Attendu qu'à la suite de ces travaux, des nouvelles constructions seront implantées;

Attendu qu'il y a lieu qu'Hydro-Québec planifie dans ses travaux annuels, de prolonger ses installations électriques pour desservir les résidences de ce nouveau secteur;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et unanimement résolu que demande soit faite à Hydro-Québec de prolonger son réseau électrique dans le but de desservir les nouvelles constructions de la 5e avenue au nord de la 16e rue, le tout, tel que montré au plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ

R 219-2007 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR CLAUDE PAQUETTE POUR LE 42, 22E RUE**

Le conseil prend connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de monsieur Claude Paquette, pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 42, 22e rue, lequel est situé dans la zone Ra-3.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 21 août 2007, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur Claude Paquette, laquelle aura pour effet d'autoriser un empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale de 0,10 mètre et un empiètement de 0,05 mètre dans la marge arrière pour le bâtiment construit en avril 2004.

ADOPTÉ

R 220-2007 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GERVAIS DESROCHERS POUR LE 88, 13E RUE**

Le conseil prend connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure de monsieur Gervais Desrochers, pour l'immeuble ayant comme adresse civique le 88, 13e rue, lequel est situé dans la zone Ra-4.

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du Comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 21 août 2007, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur Gervais Desrochers, laquelle aura pour effet d'autoriser un empiètement du bâtiment principal dans la marge latérale de 0,44 mètre sur une distance de 7,4 mètres pour le bâtiment principal qui a été construit dans les années 1960.

ADOPTÉ

R 221-2007 **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE ST-CHARLES-BORROMÉE**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de deux (2) billets au prix de 40$ chacun, pour le souper aux fruits de mer de l'Association des pompiers de St-Charles-Borromée organisé au projet de la Fondation des Pompiers du Québec pour les Grands Brûlés, lequel souper aura lieu le 13 octobre 2007 et d'y déléguer Jean Brousseau.

ADOPTÉ

R 222-2006 **ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE POUR L'ANNÉE 2007/2008**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2007-2008 au coût de 150$ (taxes en sus) sans ajouter de forfait dîners.

Que monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

R 223-2007 **ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes apparaissant à la liste du 17 septembre 2007 au montant de 183 087,57 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 224-2007 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION R 087-2006 CONCERNANT LES CONDITIONS DE VENTE DES LOTS 198-1-31 ET 198-1-54**

Attendu que le conseil municipal adoptait la résolution R 087-2006, le 18 avril 2006, et qu'il y a lieu de la modifier;

Attendu qu'à l'article "H" de la résolution R 087-2006 on mentionnait que le coût des lots 198-1-31 et 198-1-54 était fixé à 1,62$/pi^2;

Attendu qu'il y a lieu de ramener ce prix à 1,25$/pi^2;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyée par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'abaisser le prix de vente des lots 198-1-31 et 198-1-54 à 1,25$/pi^2 (incluant la TPS et la TVQ).

ADOPTÉ

R 225-2007 **VENTE DE TERRAINS À DÉMON S.L. INC**

Attendu que le conseil municipal veut encourager le développement par des entrepreneurs locaux;

Attendu qu'il y a lieu de fixer un prix pour les terrains du projet domiciliaire "Prolongement de la 5^e avenue";

Attendu que le 17 septembre Johanne Leblanc et Stéphane Demontigny déposaient une offre pour l'achat de terrains dans le projet du prolongement de la 5^e avenue et sur la 1ère avenue;

Attendu que le conseil municipal veut procéder dans le développement du projet du "Prolongement de la 5^e avenue";

Attendu que le conseil municipal veut inciter la construction de résidences sur les lots invendus depuis plusieurs années sur la 1ère avenue;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyée par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. D'autoriser la vente à Démon S.L. Inc. de quatre (4) terrains au coût de 1,75$/pi^2 (incluant la TPS et la TVQ), dont deux (2) de chaque côté de la future 5^e avenue;

2. Que cette vente soit conditionnelle à l'achat de 2 terrains additionnels parmi les lots 198-1-31, 198-1-54 et 198-1-51 au coût 1,25$/pi^2 (incluant la TPS et la TVQ).

3. Que pour l'achat du premier des lots sur la 1^e avenue, un dépôt de 1 000$ soit exigé et que la totalité du paiement soit effectué avant le 21 juin 2008;

4. Que pour l'achat du deuxième terrain sur la 1^e avenue, Démon S.L. Inc s'engage à payer le montant total du terrain avant le 21 juin 2010, si la municipalité n'a pas déjà vendu ce terrain.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 22:00 heures.

Denis Laporte, maire **Pierre Rondeau, directeur général**